

**461 Lieux d'accueil du public - Propositions  
financières Budget Primitif 2016**

**Rapport n° CD/2016/55**

**Service Chef de file :**

I4 - Service de coordination des politiques sociales territoriales

**Service(s) associé(s) :**

**Résumé :**

Les centres médico-sociaux sont les lieux de proximité où s'exerce l'action médico-sociale dans le cadre des différentes missions qui incombent au Département et qui sont présentées ci-dessous.

Cette activité s'exerce dans 89 lieux d'implantation sur l'ensemble du Département. La Ville de Strasbourg, sur son territoire, gère les centres médico-sociaux et exerce une partie des missions médico-sociales du Département par délégation.

- Les dépenses d'investissement pour la création, l'extension ou la réhabilitation des centres médico-sociaux (4614) doivent permettre de finaliser l'aménagement de la Commanderie à Wissembourg.
- Les dépenses de fonctionnement sont stabilisées : augmentation de 1,73 % de la dotation versée à la Ville de Strasbourg conformément à la convention (4613) et maintien du budget alloué aux actions collectives réalisées par les UTAMS (4611) par rapport à 2015.

<b>Ventilation des propositions de crédits par modes d'action</b>				
<b>Mode action</b>	<b>Section</b>	<b>Libellé Mode d'action</b>	<b>Budget Primitif 2015</b>	<b>Projet Budget Primitif 2016</b>
4611	F	Unités Territoriales d'Action Médico-Sociale (fonctionnement)	12 000,00	12 000,00
4612	I	Centres médico-sociaux (subvention d'investissement aux communes)	194 400,00	-*
4613	F	Convention avec la Ville de Strasbourg	11 556 279,00	11 756 203,00
4614	I	Création, extension et réhabilitation des centres médico-sociaux	65 000,00	105 000,00

« \*Les subventions d'investissement qui relèvent des contrats de territoire et des autres dispositifs d'aide ne sont pas ventilées par mode d'action ; elles sont prévues au stade du budget primitif au sein d'une enveloppe unique et seront réparties en cours d'années en fonction de l'avancée réelle des opérations subventionnées et des crédits disponibles (cf. le rapport « BP investissement »). »

Dans un contexte de contraintes inédites d'aggravation de la précarité des plus fragiles (20% des bas-rhinois de moins de 19 ans vivent dans une famille sous le seuil de pauvreté), de vieillissement de la population, (de 2015 à 2022, 80 000 personnes âgées de plus de 60 ans supplémentaires vivront dans le Bas-Rhin, alors que le nombre des personnes de plus de 75 ans a augmenté de 14% entre 2007 et 2012) et de distension des liens familiaux et sociaux (7,6 % des foyers sont des familles monoparentales) qui se traduisent notamment par des carences éducatives, l'absence de repère et les situations de séparation qui peuvent amener à des situations de mal-être et de radicalisation, le Département du Bas-Rhin a l'ambition de faire de l'action sociale de proximité une véritable politique publique et un service public à part entière. Cette politique est inscrite au cœur des

politiques départementales et répond à la nécessité impérative de promouvoir la prévention pour améliorer les conditions de vie des bas-rhinois.

Conforté dans son rôle de chef de file de l'action sociale par les récentes lois, le Département doit répondre aux défis que pose l'augmentation et à la diversification des besoins et des demandes des citoyens. De ce fait, l'action sociale de proximité doit :

- mieux connaître et prendre en compte les évolutions de la société à travers notamment le développement de diagnostics territoriaux
- renforcer la construction de solutions innovantes avec les partenaires et les ressources de chaque territoire. Ses solutions s'appuient sur les deux modalités incontournables, à savoir l'accompagnement social individuel et l'accompagnement collectifs dans le cadre des actions collectives.
- poursuivre la refondation du contenu du travail social mené par les 355 professionnels des UTAMS
- poursuivre l'effort d'association des usagers et des publics à l'élaboration et à l'évaluation des politiques et dispositifs d'action sociale.

Dans le cadre de cette politique qui s'adresse potentiellement à tout bas-rhinois, en 2015, les professionnels des UTAMS ont accompagné 20 880 ménages et ont réalisé 72 549 entretiens (en 2014 : 20 516 ménages ont été accompagnés et 71 062 entretiens réalisés) soit une progression de 2%.

#### **4611- Unités territoriales d'action médico-sociale (UTAMS)**

Les 5 UTAMS du département mettent en œuvre au plus près de la population, la politique départementale d'action sociale de proximité.

Services de proximité par essence, intégrés au tissu local, elles participent au pilotage local des dynamiques de développement social en permettant la construction de réponses locales adaptées aux besoins repérés quand les dispositifs existants atteignent leurs limites.

Les UTAMS interviennent dans :

1. La gestion quotidienne : gestion administrative, gestion budgétaire, aide financière, aide en nature, surendettement, urgence alimentaire, transport, accès à la culture...
2. Le logement : accès au logement, maintien dans le logement, aides paiement factures de fluides et énergie, expulsions, urgences, prévention par accompagnement budgétaire et par des actions spécifiques avec les bailleurs
3. L'insertion professionnelle : accompagnement des bénéficiaires du RSA, fonds d'aide aux jeunes
4. L'enfance-famille, portage du volet préventif : soutien à la parentalité, actions de prévention, soutien financier dans le cadre d'un projet éducatif, évaluation des informations préoccupantes, décisions de mise en place et mise en œuvre de mesures administratives (action éducation à domicile), enquêtes adoption
5. La santé : Si l'UTAMS ne délivre pas de soins, son rôle est majeur dans l'accès au soin. Son action sur les addictions et l'accès aux droits est une composante majeure de l'accompagnement des publics
6. L'aide à la personne : conflits conjugaux, conflits familiaux, lutte contre l'isolement, maintien à domicile, vulnérabilité, accès en établissement.

Les interventions des professionnels des UTAMS sont à la croisée de tous les dispositifs d'action sociale (autonomie, insertion, enfance) mais leurs compétences sont plus larges.

Le service proposé s'articule autour de 3 axes principaux :

- a. L'accueil: information et orientation
- b. Le diagnostic: un état des lieux qui débouche sur un plan d'action, impliquant ou non la collectivité
- c. Le traitement: consiste en la mise en œuvre du plan d'action quand l'intervention d'un agent de la collectivité est nécessaire.

L'accompagnement des personnes n'est pas exclusivement individuel, il est également mené au travers d'actions collectives.

L'action collective est un mode d'intervention en travail social qui favorise des réponses plus globales au profit d'usagers rencontrant les mêmes difficultés sociales. Elle repose sur la participation des usagers et permet, en y associant les partenaires locaux, d'inscrire le territoire dans une démarche de développement social.

En 2015, des actions d'accompagnement des parents à la scolarisation de leurs enfants, des actions favorisant le lien social et de valorisation des savoir-faire des personnes ont pu ainsi être proposées.

Les crédits alloués aux unités territoriales d'action médico-sociale pour le développement d'actions collectives, représentent un montant total de 12 000€.

Les UTAMS assurent également l'animation de réseaux locaux afin de créer des synergies pour répondre aux besoins repérés de manière partagée. Ainsi, sur certains territoires, ont été mis en place des conseils de solidarité permettant de disposer d'un regard partagé sur les situations (avec engagement financier des partenaires en fonction de leurs dispositifs) et de proposer des actions communes d'amélioration (création d'une épicerie sociale, par exemple).

Le Pacte Social Local qui est une démarche de mobilisation solidaire des acteurs locaux des territoires pour améliorer le « Vivre Ensemble » est également mis en œuvre par les UTAMS sur plusieurs territoires. Plusieurs actions visant à garantir la cohésion sociale sont en cours dans le domaine de l'insertion, du logement, des personnes âgées et de l'enfance.

En 2016, les axes majeurs de travail des UTAMS sont :

- le renforcement de la mission autonomie en territoire afin d'assurer des réponses en proximité aux personnes âgées et handicapées et de développer l'animation territoriale des acteurs.
- la poursuite du développement des partenariats locaux dans le champ de l'insertion, notamment au travers des plans territoriaux de l'insertion, afin de permettre au plus grand nombre possible d'allocataires du RSA d'accéder à l'emploi et la formation.
- la mise en place d'un partenariat avec les missions locales afin de construire de manière concertée le parcours des jeunes et éviter les ruptures éventuelles.
- la valorisation des compétences et savoir-faire des allocataires ne pouvant accéder à une insertion professionnelle durable (engagement citoyen)
- le renforcement de la prévention des difficultés familiales en développant nos partenariats avec les structures locales (services jeunesse, centres sociaux et culturels, écoles et collèges) pour mettre en place des actions de soutien à la parentalité répondant aux besoins repérés par les territoires, et appréhender le phénomène croissant de la radicalisation.

### **4613- Convention avec la ville de Strasbourg**

L'existence de cette convention est le résultat d'un processus historique démarré au début du XXème siècle. Cette délégation de compétences à l'office municipal était exercée en collaboration avec le service départemental d'hygiène sociale, sous le contrôle du Directeur

Départementale de la Santé et de l'Assistance. Elle a été entérinée par la commission départementale le 11 septembre 1947 puis par le Conseil Général le 5 novembre 1947.

La convention actuelle signée en 2011 pour une période de 6 ans,

- pose un cadre financier simplifié et maîtrisé en changeant le mode de financement au profit d'une dotation globale de fonctionnement pour les 4 domaines de compétences déléguées à la ville :

- action sociale générale (accueil et accompagnement social pour tout public) ;
- insertion (RSA : instruction des demandes, contrats, accompagnement)
- protection maternelle et infantile (hors contrôle des structures d'accueil)
- enfance : exclusivement la mise en œuvre des mesures administratives d'action éducative en milieu ouvert.

Les crédits ci-dessus relatifs à ce mode d'action permettent de rembourser à la Ville de Strasbourg les dépenses qu'elle engage pour l'exercice des missions sociales déléguées en ce qui concerne les frais de fonctionnement et les frais de personnel.

Le remboursement à la Ville de Strasbourg fait l'objet d'une dotation unique (convention adoptée en séance plénière du 25 octobre 2010). Celle-ci fluctue en fonction du taux d'évolution de la masse salariale de la Ville de Strasbourg et du Département du Bas-Rhin sur la base d'une quote-part de 50% pour chacune des collectivités. Ce taux d'évolution induit pour 2016 une augmentation de la dotation de 1,73 % soit un montant porté à 11 756 203 €.

- Elle pose des modalités de pilotage permettant au Département de jouer son rôle de chef de file et assurant sa lisibilité en tant que déléguant sur le territoire de la Ville de Strasbourg

Aujourd'hui, des pistes d'amélioration doivent être discutées avec la Ville afin que cette délégation réponde effectivement aux objectifs fixés par la convention. Les sujets portent sur :

- La lisibilité de l'action portée au titre de la délégation par la Ville de Strasbourg
  - ⇒ Au-delà des rapports d'activité thématiques annuels, il importe au CD d'avoir une visibilité réelle de ce qui est fait, des moyens alloués ainsi que de ce que cela produit en termes quantitatifs et qualitatifs.
  - ⇒ Le département a besoin d'une cartographie claire de l'organisation des compétences et des publics entre l'action sociale municipale et l'action sociale déléguée.
  - ⇒ Un diagnostic et une analyse de l'action sociale municipale et de la situation sociale de la Ville de Strasbourg est nécessaire afin de rendre compte des synergies renforcées permises par la délégation des compétences sociales.
    - Une amélioration de l'articulation CD/ville afin de garantir la cohérence de la mise en œuvre des politiques sociales, en tout lieu du territoire départemental
  - ⇒ Des rencontres régulières sur le suivi global de la délégation en complément des rencontres par thématique entre services doivent se mettre en place dès 2016

- ⇒ Dans le cadre de la démarche du projet de la Mission « action sociale de proximité », le service de l'action sociale territoriale de la Ville de Strasbourg sera sollicité au second semestre afin de travailler à la déclinaison des orientations départementales en la matière.

#### **4614- Création, extension et réhabilitation des centres médico-sociaux (CMS)**

Le territoire départemental est maillé de 89 sites au sein desquels les agents CD reçoivent le public au plus près de chez eux.

Ce maillage territorial, garant de la proximité du CD au plus près de la population, permet également de développer des relations partenariales avec les acteurs locaux (CCAS, associations, entreprises) et de proposer des réponses adaptées au public qui tiennent compte des spécificités du territoire.

<b>Libellé enveloppe</b>	<b>Mode d'action</b>	<b>Crédits de paiement 2016</b>	<b>Autorisation de programme</b>
UTAMS de Wissembourg (acquisition et travaux)	4614	95 000 €	4 750 000 € pour les deux opérations
UTAMS de Saverne	4614	10 000 €	

#### **UTAMS de Wissembourg :**

Afin de finaliser l'aménagement de l'UTAMS de Wissembourg suite au regroupement au sein de la Commanderie de l'ensemble des services sociaux présents à Wissembourg, il est nécessaire de procéder à des travaux complémentaires. Afin de maîtriser la dépense il est proposé une opération minimale permettant de créer un espace d'attente pour la PMI, un aménagement d'un espace de détente pour les agents et une amélioration de l'acoustique de la salle d'exposition afin de pouvoir s'en servir comme salle de réunion.

#### **UTAMS de Saverne :**

Afin d'accueillir les agents territorialisés de la Maison De l'Autonomie et de l'UTAMS basés rue de Gottenhouse, dans des locaux en location, et de répondre aux besoins d'adaptation de l'immeuble appartenant à la collectivité, 39 rue de Dettwiller (nombre et inadéquation de bureaux, absence de salle de réunion, nécessaire réfection du parking), le projet d'extension de l'UTAMS Ouest a été validé en 2013. L'APD a été finalisée en 2015. Une demande de modification du PLU est en cours d'instruction (une parcelle du terrain est inconstructible).

La pertinence du projet d'extension de l'UTAMS de Saverne doit être confirmée en 2016. Seuls les crédits de paiement afférents au coût des études et diagnostics sont inscrits.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2016 dans l'axe d'intervention 461 – Lieux d'accueil du public.*

Strasbourg, le 21/01/16

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'F' followed by 'BIERRY' in a cursive script.

Frédéric BIERRY